



COMMISSION EUROPÉENNE

Budget

Le Directeur général

Bruxelles, le **22 OCT. 2010**
BUDG D (2010) 811749

Objet: Information à l'Autorité budgétaire selon l'article 179 paragraphe 3 du Règlement financier

Monsieur le Président,

Par le document en annexe, la Commission vous informe d'un projet relatif à l'achat d'un terrain en vue de la construction d'un nouveau "compound" pour sa Délégation au Niger.

Pourriez-vous nous faire part de votre intention de délivrer un avis en relation avec cette action conformément à l'article 179 para 3 du Règlement financier.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Hervé JOUANJEAN

P.J.: Note d'information

Copie: Mme. Hohlmeier
Mme A. Vitrey, M. J.-L Pacheco

Monsieur Alain LAMASSOURE
Président de la Commission des Budgets
Parlement Européen
Rue Wiertz
B-1047 Bruxelles